Le Martin-pêcheur d'Europe

Alcedo atthis (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : A 229

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Coraciformes
- Famille : Alcédinidés

Source : BIOTOPE

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Protection nationale : L.411-1 et L.411-2 du code de l'environnement.
- Convention de Berne : Annexe II
- Liste rouge nationale : Espèce à surveiller

Description de l'espèce

L'espèce ne peut être confondue avec une autre. Petit oiseau vivant au bord de l'eau, bleu turquoise et orange. Le mâle a le bec entièrement noir. La femelle a la mandibule inférieure du bec rougeâtre.

Répartition en France et en Europe

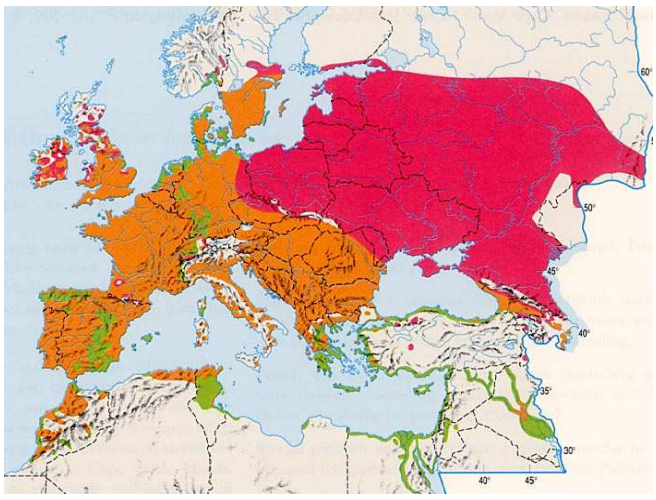

Source : Cramp S. et al. (1977-1994). *Handbook of the Birds of Europe, the Middle East and North Africa*. The Birds of the Western Palearctic Vol. I to IX

Le Martin-pêcheur d'Europe possède une vaste répartition. On le trouve dans toute l'Europe excepté dans les zones de montagnes (Alpes,…) où il est extrêmement rare.

Biologie et Ecologie

Habitats en région Centre

Le Martin-pêcheur d'Europe habite tous les types de zones humides, le long de la Loire et des étangs, pourvu qu'il y trouve des berges verticales ou des talus pour creuser son nid. Il a besoin également d'une eau peu trouble pour repérer ses proies.

Régime alimentaire

L'espèce se nourrit essentiellement de petits poissons, mais aussi parfois de petits amphibiens.

Reproduction et activités

Les parades des couples commencent dès la fin de l'hiver. Les vols nuptiaux sont des poursuites rapides accompagnées de cris aigus. Le terrier est creusé, en général, à proximité immédiate de l'eau. La première ponte (5 à 8 œufs) s'étend de la mi-mars à juin en fonction des conditions du milieu (gel, crue printanière,…). L'incubation dure 24 à 27 jours et l'élevage environ 1 mois. Le martin-pêcheur peut faire jusqu'à 3 nichées par an.

Migrations

Globalement et en France, le Martin-pêcheur peut être considéré comme sédentaire. Cependant en hiver des oiseaux venus de contrées plus froides peuvent venir renforcer les effectifs.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Le statut du Martin-pêcheur d'Europe est défavorable en Europe. La population européenne est estimée entre 47 000 et 66 000 couples (hors Russie), elle est en déclin. Ses densités ne sont jamais très fortes. En France l'effectif nicheur est évalué entre 1000 et 10 000 couples. D'une année sur l'autre, les effectifs reproducteurs peuvent augmenter ou diminuer de 50 %. Il est donc très difficile d'apprécier l'évolution des populations. Ces fluctuations importantes s'expliquent par différents facteurs : grande sensibilité de l'oiseau aux rigueurs hivernales, importante production de jeunes et faible taux de survie. L'effectif hivernant est de la même taille que l'effectif nicheur. (ROCAMORA et al., 1999 ;TUCKER et al., 1994)

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation)

Le Martin-pêcheur niche tout le long du cours de la Loire pour peu qu'il trouve une rive abrupte sur quelques mètres pour y creuser leur terrier. Sur l'ensemble du site, la population semble assez stable et estimée entre 10 et 20 couples (Naturalistes Orléanais, 2003).

Menaces

- Pollutions diverses tuant ses proies et importante turbidité des eaux les rendant invisibles.
- Dérangement, du fait de l'augmentation des activités de loisirs omniprésentes au bord de l'eau (pêche, canoë, chemins sauvages sur les berges).
- Les aménagements hydrauliques : reprofilage des berges, enrochements et autres travaux de consolidation.

Mesures de gestion conservatoire

Toutes les mesures susceptibles d'améliorer la qualité des eaux peuvent avoir un impact positif sur l'espèce.

Il convient également de protéger les sites de nidification, notamment en laissant les berges naturelles abruptes de la Loire.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

La préservation de la qualité de l'eau est une mesure de gestion favorable à l'ensemble des oiseaux d'intérêt communautaire et également aux espèces de la Zone Spéciale de Conservation (poissons, castor, etc.).

Le maintien de berges abruptes est une mesure favorable à l'hirondelle de rivage.